

Escroquerie au sein d'une communauté

A la suite d'une dépêche d'agence parue dans nos colonnes le 25 novembre, la «Fraternité blanche universelle» invoquant le droit de réponse nous communique:

«Un article paru le 25 novembre 2000, intitulé «Escroquerie au sein d'une communauté», a évoqué la Fraternité blanche Universelle.

Notre association entend apporter les précisions qui suivent afin de dissiper tout risque d'amalgame avec les personnes qui ont fait l'objet d'une mise en examen.

La Fraternité blanche universelle n'a aucune sor-

te de lien, ni de fait, ni de droit, n'exerce aucune influence et n'a aucune relation avec les membres de cette communauté installée près de Montlaur.

La Fraternité blanche universelle qui a été classée comme secte par le rapport parlementaire de 1995 conteste cette qualification, estimant n'être qu'un mouvement philosophique et rappelant qu'aucune condamnation pénale n'a été rendue à ce jour contre elle-même ou l'un de ses membres dirigeants pas plus que n'existent de poursuites judiciaires en ce sens».